

Déni de responsabilité

La présente est une reproduction d'un consentement tel qu'il a été publié, présentée à des fins de référence seulement. En cas de contradiction, le consentement publié a préséance sur la présente reproduction.

Superintendent of
Financial
Services



Surintendant des
services
financiers

RELATIVEMENT À la *Loi sur les régimes de retraite*, L.R.O. 1990, chap. P.8, telle que modifiée (ci-après la « LRR »);

ET RELATIVEMENT À l'avis d'intention du surintendant des services financiers (ci-après le « surintendant ») de consentir, en vertu du paragraphe 62.1 (5) de la LRR, à un paiement versé à partir de la caisse du régime de retraite Retirement Plan for the Hourly-Rated Employees of Timken Canada LP, numéro d'enregistrement 0310458 (ci-après le « régime »)

À :

**Timken Canada LP
a/s de The Timken Company
4500 Mount Pleasant St. NW
North Canton OH 44720-5450**

À l'attention de :

**Todd Pucky
Responsable des avantages sociaux, des finances et des assurances**

Demandeur et employeur

ET À :

**Chad Spence, FSA, FCIA
Mercer (Canada) Limited
2400-255, avenue Queens
London (Ontario) N6A 5R8**

CONSETEMENT

LE OU VERS LE 22 décembre 2017, le surintendant des services financiers a signifié un avis d'intention visant à consentir, en vertu du paragraphe 62.1 (5) de la LRR, à un paiement versé à partir du régime de retraite Retirement Plan for the Hourly-Rated Employees of Timken Canada LP, numéro d'enregistrement 0310458, à l'intention de Timken Canada LP, d'un montant de 114 259,86 dollars en date du 31 août 2017, ainsi que de tous les revenus de placement y afférent jusqu'à la date du versement.

If you would like to receive this order in English, please send your request immediately to: Assistant, Hearings, Registry, Financial Services Commission of Ontario, 5160 Yonge Street, P.O. Box 85, Toronto, Ontario M2N 6L9.

AUCUNE DEMANDE D'AUDIENCE n'a été soumise au Tribunal des services financiers par le demandeur ou toute autre partie dans les délais prescrits par le paragraphe 89 (6) de la LRR.

LE SURINTENDANT DES SERVICES FINANCIERS CONSENT DONC, pour les motifs énoncés dans l'avis d'intention, au paiement versé à partir du régime de retraite Retirement Plan for the Hourly-Rated Employees of Timken Canada LP à l'intention de Timken Canada LP, d'un montant de 114 259,86 dollars en date du 31 août 2017, ainsi que de tous les revenus de placement y afférent jusqu'à la date du versement.

FAIT À Toronto (Ontario), le 27 février 2018.

Original signé par

Gino Marandola
Directeur, Direction des régimes de retraite
En vertu des pouvoirs délégués par le
surintendant des services financiers

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018